ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 16 octobre 2017 modifiant l'arrêté du 12 mars 2015 portant nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Pays de la Loire

NOR : *SSAZ1730712A*

La ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles D. 1432-15 à D. 1432-17 ;

Vu le décret n° 2014-658 du 23 juin 2014 relatif aux conseils de surveillance des agences régionales de santé notamment son article 1er ;

Vu l'arrêté du 12 mars 2015 portant nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé Pays de la Loire, modifié en dernier lieu par l'arrêté du 13 septembre 2016,

Arrête :

Article 1er

Sont nommés membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé Pays de la Loire :

1° Au titre du I (1°, *c*) de l'article D. 1432-15-I, représentant de l'État : M. Benoît BROCART, préfet du département de Vendée.

2° Représentants d'associations de patients, de personnes âgées et de personnes handicapées, désignés par le collège de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie réunissant les associations œuvrant dans les domaines de compétences de l'agence régionale de santé :

a) Au titre du I (4°, *a*) de l'article D. 1432-15 : M. Jean-Pierre CHESNE, suppléant, en remplacement de M. Dominique LUQUIAU.

Article 2

Le secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 16 octobre 2017.

Pour la ministre et par délégation :
Le secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales,
P. Ricordeau